

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

ASTRIDA

N°272 /Just



751

Astrida, le 7 février 1951.-

Objet:
Avis de recouvrement
Kangio.

Monsieur le Greffier,

Suite à votre avis de recouvrement R.M.P.
n°18995 Rôle n°3177 du 29/3/1950, j'ai l'honneur de vous
faire savoir que la nommée Kangio ainsi que sa famille sont
totalement inconnus à Save.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. L E E S,

Monsieur le Greffier Parquet du Maniema
à
K A S O N G O . -
=====